

Les entreprises françaises réagissent face au changement climatique : plus de 7 PME sur 10 sont déjà passées à l'action

C'est un défi de taille auquel doivent faire face les entreprises françaises et mondiales : le changement climatique.

L'année 2022 a battu des records et s'est positionnée comme seconde année la plus chaude en Europe. Face aux risques, des normes gouvernementales requièrent de la part des citoyens, tout comme des entreprises, de réduire leur consommation énergétique. De plus, en raison de leur impact important sur l'environnement, une révision de leurs pratiques de production a également été demandée aux entreprises.

Une nouvelle étude Capterra a donc été menée en décembre 2022 auprès de 1400 gérants et managers d'entreprise, dont 360 français dans le but de connaître le rôle que jouent les entreprises dans la lutte contre le changement climatique. Une méthodologie complète est disponible à la fin de cet article.

Le changement climatique, un enjeu qui inquiète 80 % des PME françaises

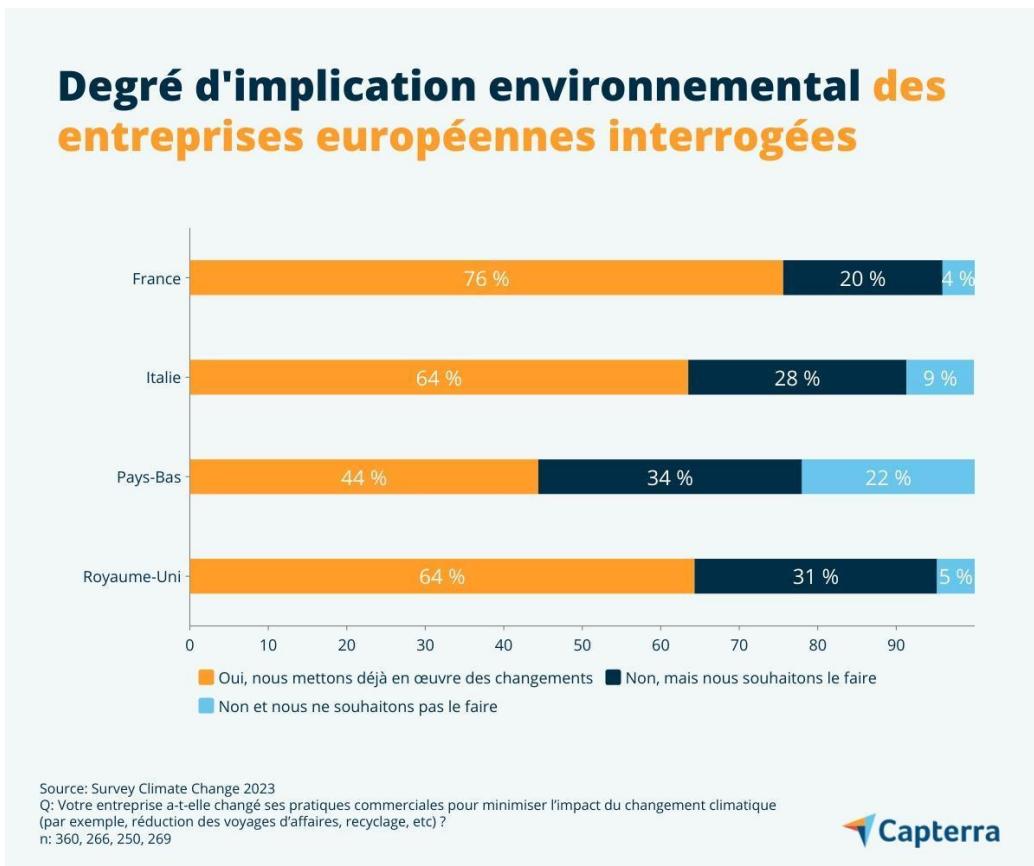
Si les effets du changement climatique peuvent déjà être perçus par des secteurs comme celui agricole, il n'est cependant pas le seul à être concerné. Outre des répercussions environnementales, le réchauffement climatique pose également des problématiques économiques. Parmi les personnes interrogées pour cette étude, 52 % déclarent être assez préoccupées par le changement climatique et 28 % se disent même très préoccupées. Seulement 4 % affirment ne pas être inquiets.

Une inquiétude qui se retrouve chez nos voisins européens avec 79 % en Italie et 82 % au Royaume-Uni.

Les entreprises font-elles ce qu'il faut face au changement climatique ?

À la question “*Votre entreprise a-t-elle changé ses pratiques commerciales pour minimiser l’impact du changement climatique ?*” :

- 76 % des participants répondent avoir mis en place des changements pour faire face au problème.
- 20 % ne l’ont pas encore fait mais souhaitent le faire
- 4 % ne l’ont pas fait et ne sont pas non plus intéressés



Pourquoi et comment les entreprises françaises se tournent-elles vers une stratégie environnementale ?

Pour répondre aux défis climatiques ainsi qu’à ses corollaires, les entreprises interrogées ont choisi d’établir une stratégie environnementale globale.

Trois raisons principales sont mises en avant :

- Protéger l'environnement en tant qu'entreprise (52 %)
- Améliorer la réputation de la marque (36 %)
- Répondre aux attentes des investisseurs, des consommateurs ou des clients (32 %)

Pour ce qui est du comment, les entreprises voulant adopter des pratiques plus durables ont plusieurs options qui s'offrent à elles. Celles les plus mises en place par les organisations françaises sont les suivantes :

Mesures principales prises par les entreprises pour minimiser l'impact du changement climatique

44 % 

Utiliser moins d'énergie (par exemple, réduire le chauffage et la climatisation, passer aux ampoules LED, etc)

36 % 

Réduire les déchets générés par les processus de production et/ou dans les bureaux

35 % 

Recycler les matériaux utilisés dans les processus de production et/ou dans les bureaux

32 % 

Utiliser des poubelles de tri sur le lieu de travail pour séparer les plastiques, le papier et les déchets organiques

32 % 

Sensibiliser les employés à ce sujet

31 % 

Promouvoir une politique de réduction de la consommation de papier (par exemple, n'imprimer que lorsque c'est indispensable)

29 % 

Se fournir en énergie à partir de sources renouvelables (par exemple, panneaux solaires, éoliennes, etc)

29 % 

Promouvoir l'utilisation de moyens de transport écologiques pour venir travailler (par exemple, vélos, transports en commun)

Source: Survey Climate Change 2023
 Q: Quelles mesures votre entreprise prend-elle pour minimiser l'impact du changement climatique ? (Plusieurs options applicables)
 n: 272

Note: Plusieurs réponses possibles, la somme des pourcentages est supérieure à 100 %

On constate donc que 44 % des entreprises ont entrepris de réduire leur consommation énergétique. Décision qui va de pair avec l'objectif du gouvernement français de réduire de 40 % les émissions nationales de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Seconde et troisième mesures principalement mises en place, la réduction des déchets (pour 36 % des répondants) et le recyclage des matériaux (35 %).

Cependant certaines de ces mesures telles que l'utilisation de containers de recyclage au bureau ou la réduction de l'utilisation du papier ne peuvent pas être appliquées sans l'engagement des employés travaillant dans ces entreprises. 32 % des PME ayant appliqué des mesures durables affirment ainsi la sensibilisation de leurs salariés comme l'une des initiatives déployées.

Selon l'ensemble des participants de notre étude, près de 56 % de leurs employés ont déjà exprimé leurs inquiétudes quant au problème du changement climatique auprès de leur direction. Il est donc important d'impliquer ses équipes dans la mise en œuvre d'une stratégie environnementale pour des raisons évidentes mais aussi pour renforcer le sentiment de culture d'entreprise.

Quelles ressources pour atteindre les objectifs ?

Pour les entreprises, le paramètre environnemental est un élément clé de compétitivité. Toutefois, les efforts sont bien différents d'une entreprise à l'autre et ceci se ressent en ce qui concerne les ressources dédiées. Bien que certaines d'organisation confient le développement de missions environnementales à des services dédiés d'une (34 %) à plusieurs personnes (27 %), d'autres choisissent d'ajouter ces tâches à celles d'autres départements.

Qui est principalement responsable de la mise en œuvre des objectifs environnementaux/climatiques dans votre entreprise ?

**34 %**

Un service dédié avec une personne qui travaille uniquement sur cette question

**27 %**

Un service dédié avec plusieurs personnes qui travaillent uniquement sur cette question

**16 %**

Le service RH

**14 %**

Les directeurs / le conseil de direction

**7 %**

Une personne travaille sur cette question, en plus de ses autres responsabilités non liées

**2 %**

Un groupe de personnes travaille sur cette question, en plus de leurs autres responsabilités non liées

Source: Survey Climate Change 2023
Q: Qui est principalement responsable de la mise en œuvre des objectifs environnementaux/climatiques dans votre entreprise ?
Note: Seules les 6 réponses principales sur un total de 7 figurent sur ce graphique
n: 272

Enfin, 73 % des entreprises disposant de mesures environnementales déclarent s'appuyer sur des technologies et logiciels pour atteindre leurs objectifs, quand 25 % indiquent l'inverse et 2 % sont incertaines sur l'utilisation de ce type d'outils dans leur structure.

Les trois solutions les plus utilisées sont :

- Les logiciels de gestion de l'énergie (62 %)
- Les logiciels de gestion des déchets (48 %)
- Les logiciels de gestion des émissions (46 %)

Au vu des résultats de notre étude, il semble que les entreprises françaises aient déjà pris

quelques mesures pour lutter contre le changement climatique et acceptent leur responsabilité face à ce défi important. Cependant, ces efforts sont encore insuffisants pour atteindre les objectifs fixés par l'Union européenne pour 2030. Comme le reflète notre étude, un engagement plus important de la part des différents acteurs économiques est nécessaire. En effet, 63 % des entreprises ont déclaré que les actions environnementales menées donnent certains résultats mais qu'il est possible d'en faire plus.

Méthodologie

Pour collecter les données de ce rapport, Capterra a mené une enquête en ligne en décembre 2022 auprès de 1 400 gérants et managers d'entreprise, issus de divers secteurs d'activité et de divers niveaux d'ancienneté, et situés en Australie, France, Italie, aux Pays-bas, et au Royaume-Uni. Le panel français était composé de 360 répondants et a été sélectionné selon les critères suivants :

Le panel français a été sélectionné selon les critères suivants :

- *Réside en France*
- *Âgé(e) de plus de 18 ans*
- *À un poste de direction ou de gestion*
- *Travaille au sein d'une entreprise de 2 à 250 employés*
- *Travaille dans une entreprise ayant plus d'un an d'existence*
- *Travaille dans une entreprise fonctionnant selon un modèle B2C, B2B ou B2G*
- *Travaille dans une entreprise vendant des services et/ou des produits*
- *Travaille dans une entreprise assurant la fabrication, la production et la vente de ses produits de manière directe, ou réalisant ces activités via un tiers*